



Concept SuisseEnergie 2011 – 2020

1 Orientation fondamentale et stratégie de SuisseEnergie 2011 – 2020

1.1 Objectifs de SuisseEnergie dans le contexte de politique énergétique

Notre pays a mené deux programmes de politique énergétique à large échelle: Energie 2000 (1990 – 2000) et la première phase de SuisseEnergie (2000 – 2010). Ils visaient à augmenter l'efficacité énergétique et à élever la part des énergies renouvelables. Les programmes ont été suivis d'effets (cf. le chiffre 2), mais tous les objectifs n'ont pas été atteints. La consommation d'électricité en forte hausse et la consommation d'énergie issue d'agents fossiles, avec en corollaire les émissions de CO₂, sont les domaines où une intervention reste encore le plus nécessaire, notamment pour la mobilité.

SuisseEnergie repose sur les objectifs officiels de la politique helvétique en matière d'énergie et de climat. Conformément à la loi sur l'énergie, ils sont marqués majoritairement par la recherche de l'efficacité et de l'augmentation des énergies renouvelables. La loi sur le CO₂ fixe les objectifs climatiques par la voie de la réduction des émissions de CO₂. Ces objectifs sont en cours d'adaptation au Parlement à l'occasion de l'ensemble de la révision de la loi sur le CO₂. Dans le cadre de la stratégie de politique énergétique reposant sur quatre piliers adoptée par le Conseil fédéral (2007) et des plans d'actions qui en découlent (2008), SuisseEnergie a une contribution considérable à apporter. D'une part, le programme soutient et renforce la composante souveraine de la politique énergétique et climatique, qui cherche à atteindre les objectifs au moyen de prescriptions, de mesures d'encouragement et d'instruments économiques. D'autre part, le programme devra exploiter tous les potentiels d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les domaines hors souveraineté au moyen de mesures volontaires.

En se concentrant sur les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, SuisseEnergie fournit une contribution considérable à un approvisionnement énergétique sûr, économiquement viable, préservant l'environnement et la santé, et à faibles émissions de CO₂, et renforce ainsi la sécurité de l'approvisionnement. Le programme contribue de manière décisive au développement d'innovations et de nouvelles technologies compatibles avec le marché et à la création d'emplois durables dans ces domaines.

1.2 Le rôle de SuisseEnergie

La deuxième phase de SuisseEnergie est donc elle aussi fortement empreinte de volontarisme. Le programme recourt à des projets innovants et à des mesures ciblées pour renforcer et compléter la politique fédérale officielle. Il exerce ainsi un rôle de catalyseur et de coup



de pouce donné aux innovations et aux concepts qui dépassent l'état actuel de la technologie. Les projets exécutés visent à induire chez certains groupes cibles un comportement tenant compte des notions énergétiques lors de l'achat et de l'utilisation de produits ou de la consommation d'énergie. Les principaux instruments à cet effet sont l'information, la sensibilisation, l'assurance-qualité à tous les niveaux et la formation et le perfectionnement.

1.3 SuisseEnergie, un programme de partenariat doté de projets ciblés

Le programme est soutenu et mis en œuvre par un réseau dense incluant la Confédération, les cantons, des communes, les milieux économiques, les associations professionnelles et d'autres organisations. La présence de la Confédération en tant que principal soutien et celle des cantons et des communes soulignent la responsabilité du secteur public dans ce domaine. Son engagement en faveur du programme doit être intensifié. Partenaires du premier jour, les cantons ont ici un rôle particulier à jouer.

Les projets devront désormais prendre davantage en compte l'ensemble de la chaîne, de l'énergie primaire jusqu'à l'utilisation. La stratégie du programme est d'amener de bons concepts et des solutions innovantes à une maturité suffisante pour entrer sur le marché. La mise en œuvre concrète incombe ensuite aux acteurs et entreprises mandatés. De cette manière, SuisseEnergie génère des impulsions économiques et technologiques précieuses pour les PME et les régions. Durant la décennie à venir, SuisseEnergie restera encore le principal réseau du secteur de l'énergie. Outre les partenaires actuels appartenant au secteur public et à l'économie privée, le programme entend en associer de nouveaux dans les prochaines années, recrutés avant tout dans le secteur privé.

2 Bilan de l'efficacité d'Energie 2000 et de SuisseEnergie

L'impact énergétique de toutes les mesures volontaires continues d'Energie 2000 et de SuisseEnergie (jusqu'à la fin 2008) dépasse les 33 pétajoules, un volume correspondant environ à la consommation énergétique de la ville de Zurich. Les émissions de CO₂ évitées en 2008 s'élèvent à 2,7 millions de tonnes, soit largement 6% du total des émissions de CO₂ (y c. les processus en amont). De manière générale, l'effet des programmes menés jusqu'à présent est considérable en termes de politique énergétique et climatique.

L'impact énergétique par franc investi présente lui aussi des progrès manifestes. Pour économiser un kilowattheure, les moyens de promotion employés étaient de 0,18 centime en 2008. En 2003, il fallait encore dépenser 0,6 centime pour obtenir le même effet. L'efficacité du programme a donc plus que triplé.

L'efficacité économique n'est pas en reste, puisqu'à un franc dépensé par la Confédération et les cantons correspondent 14 francs d'investissements privés. En 2008 par exemple, le programme et ses 85 millions de francs versés par la Confédération (40 millions dont 13,4 millions de contributions globales versées aux cantons) et par les cantons (45 millions) ont



suscité presque 1,2 milliard de francs d'investissements. En termes d'emploi, l'effet s'est élevé cette même année à quelque 6600 personnes-années.

3 Les piliers et l'organisation de SuisseEnergie 2011 – 2020

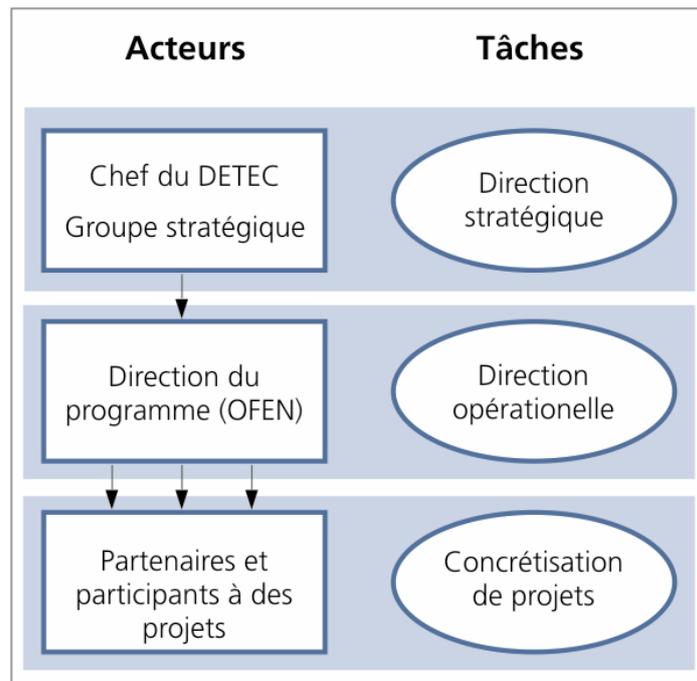
3.1 Les piliers du programme

SuisseEnergie est une des actions entreprises dans le cadre de la «Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008 – 2011» du Conseil fédéral et se réfère à la «société à 2000 watts». Les besoins de la Suisse en énergie primaire et les émissions de gaz à effet de serre qui vont de pair doivent être réduits à long terme. SuisseEnergie entend y parvenir en franchissant des étapes concrètes. Cela passe par le recours aux technologies les plus modernes, plus d'énergies renouvelables, l'adaptation des infrastructures et un mode de vie intégrant davantage la question énergétique. De même, il faut intensifier la formation et le perfectionnement. Il est nécessaire, à cet effet, de disposer d'un réseau reliant sciences, économie et politique.

SuisseEnergie 2011 – 2020 déplace quelque peu les priorités antérieures. L'activité doit être élargie dans les trois champs prioritaires de la mobilité, des appareils et moteurs électriques et de l'industrie et des services. Par contre, le programme réduit son engagement dans les domaines du bâtiment et des énergies renouvelables. Pour l'assainissement des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables dans les bâtiments par l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂, la compétence revient en premier lieu aux cantons. Quant à l'encouragement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, il se fait désormais essentiellement par la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). L'électricité est un thème transversal touchant tous les champs: son utilisation plus rationnelle dans le cadre de systèmes énergétiques complets sera le grand défi des dix prochaines années. Trois autres domaines prioritaires partagent ce caractère transversal et se voient aussi accorder plus de poids: villes, communes, quartiers, régions, agglomérations; formation et perfectionnement; communication.

3.2 Organisation et structure

La direction stratégique de SuisseEnergie reste confiée au groupe stratégique dirigé par le DETEC. Le secteur public doit y avoir une position forte, avec des représentants de la Confédération (3), des cantons (1-2) et des communes et villes (1). Du côté du secteur privé, la représentation devra inclure l'économie (propriétaires immobiliers, industrie et services, producteurs, acteurs de la mobilité) ainsi que les organisations de défense de l'environnement, des locataires et des consommateurs. Le groupe stratégique est compétent pour la direction stratégique dans le cadre des prescriptions fixées par le Conseil fédéral et le Parlement (planification à long terme, priorités, répartition budgétaire). Sur mandat du groupe stratégique, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) assure la direction opérationnelle.



Diverses nouveautés visent à augmenter la performance et l'efficacité au niveau de la direction du programme. Par exemple, la collaboration avec des partenaires se fera désormais avant tout sous forme de projets à durée déterminée au lieu de contrats-cadres. Ce «modèle de projets» permet d'axer les prestations de manière plus ciblée et plus souple sur les champs thématiques prioritaires. En outre, les projets font, en règle générale, l'objet d'appels d'offres. Des contrats de prestations relatifs aux projets définissent les attentes de manière contraignante. De plus, chaque projet soutenu devra à l'avenir inclure une porte de sortie financière déterminée au préalable. En effet, après les phases de développement et d'introduction sur le marché, le programme est voué à se retirer financièrement. Ainsi, d'une part, les moyens pourront être utilisés en toute logique là où ils produisent le plus d'effets. D'autre part, des marges se libèrent alors, permettant de consacrer les moyens disponibles au soutien de davantage de projets innovants dans leur phase de démarrage.

SuisseEnergie entend également emprunter de nouvelles voies dans sa collaboration avec des partenaires privés. L'intégration plus fréquente de partenaires du privé passera aussi par des coopérations. Elles seront prévues en particulier lorsque des projets sont développés, financés et mis en œuvre en commun avec des acteurs privés, au sens de «partenariats public-privé» (PPP). Dans ces cas de figure, la Confédération ne s'engage qu'à hauteur d'un financement minoritaire. Des conventions de prestations définissent alors la prestation attendue.

Des instruments de controlling modernes mesurent les effets obtenus par le programme et ses mesures et projets. Ils servent au pilotage et à l'établissement de rapports destinés au Conseil fédéral et au Parlement. Si nécessaire, ces rapports sont complétés par des évaluations externes. L'ensemble du programme est soumis à une analyse d'efficacité de nature scientifique tous les trois à cinq ans. Le rapport publié chaque année présente de bons exemples et fournit une vue générale des projets et des effets obtenus.



3.3 Conditions générales de financement

Pour exécuter les projets planifiés, SuisseEnergie 2011 – 2020 requiert des moyens financiers de même ampleur qu'auparavant. Ils doivent toujours être inscrits au budget prévisionnel et dans le plan financier de l'OFEN. Il faut prévoir une augmentation modérée des moyens durant les premières années, jusqu'en 2013, pour permettre l'extension souhaitée des partenariats et des projets qui en découlent. Le groupe stratégique part de l'idée qu'une somme-cible de 30 millions de francs est nécessaire pour le lancement, puis de 40 millions de francs par an pour l'activité pleine.

Etant donné la répartition prévue dans le plan financier (25,9 millions pour 2011) d'une part et les nombreuses idées de projets et la forte dynamique du programme d'autre part, les moyens financiers seront encore à peine suffisants. Les décisions du groupe stratégique sur les priorités devront mener à une gestion des moyens permettant de manière continue de soutenir de nouveaux projets innovants. Si nécessaire, une planification de repli doit prévoir quels projets seront laissés de côté.

La gestion du programme par «modèle de projets» et l'association de nouveaux partenaires privés s'engageant aussi dans le financement commun d'actions et de mesures (partenariat public-privé) visent à élargir la marge d'action.

La modification des priorités thématiques entraîne également un déplacement des priorités dans l'engagement des moyens financiers pour la période 2011-2020. Le tableau ci-dessous indique les tendances et les ordres de grandeur recherchés pour les huit champs et domaines prioritaires.



Priorités thématiques et transversales	Moyens disponibles auparavant en millions de CHF		Moyens selon le plan financier en millions de CHF	Tendance jusqu'en 2020
	2001	2010	2011	
Champs thématiques prioritaires (majoritairement contributions aux partenaires et agences actuels et à de nouveaux)				
Mobilité	3.7	3.0	3.2	↑
Appareils électriques	1.0	2.6	2.8	↑
Industrie et services	2.2	2.6	2.7	↑
Energies renouvelables	23.0	6.3	4.7	↓
Bâtiments	3.4	3.2	2.5	↓
Domaines transversaux prioritaires				
Villes, communes, quartiers, régions, agglomérations	3.4	3.2	3.2	↑
Formation et perfectionnement	1.0	1.7	2.0	↑
Communication et direction du programme	4.4	3.4	3.4	↑
Contributions globales aux cantons				
	8.9	1.4	1.4	
Total SuisseEnergie	51.0	27.4	25.9	Max. 40

Tableau 1: Valeurs indicatives pour le budget de SuisseEnergie par priorité



4 Les huit priorités en détail

Une version provisoire du Concept de SuisseEnergie 2011 – 2020 a fait l'objet d'une discussion de détail en mars 2010 lors d'une conférence réunissant sur ce thème les partenaires du programme, et en avril 2010 au sein du groupe stratégique de SuisseEnergie et lors d'une audition sous forme de conférence organisée au sein de l'Administration fédérale. Ce texte analyse les atouts et les points faibles des mesures prises jusque-là et les chances et les risques inhérents à de nouvelles mesures. Il présente un aperçu des objectifs, de la stratégie, des mesures et des projets qui en découlent. Ce Concept provisoire a reçu un accueil globalement favorable tant au niveau de la Confédération que dans les milieux extérieurs. Diverses remarques et précisions formulées lors de ces consultations sont reprises dans le présent Concept. Il comprend cinq champs thématiques prioritaires: mobilité, appareils électriques, industrie et services, bâtiments, énergies renouvelables. Trois domaines transversaux, également prioritaires, les complètent et les chevauchent: villes, communes, quartiers, régions, agglomérations; formation et perfectionnement; communication. Le groupe stratégique attribuera des priorités au fur et à mesure, en fonction des thèmes et des moyens disponibles.

4.1 Mobilité

Le domaine de la mobilité offre un fort potentiel de réduction de la consommation et donc aussi des émissions de CO₂. Les opportunités majeures résident dans les véhicules à haute efficacité énergétique, la conduite économique, les transports publics, la mobilité douce, la gestion de la mobilité et le comportement en la matière. SuisseEnergie complète et soutient d'autres mesures planifiées: au niveau fédéral par exemple, prescriptions de réduction de la consommation de carburant, développement plus poussé de l'étiquette-énergie, et au niveau cantonal, imposition des véhicules à moteur selon leur consommation. L'encouragement de la mobilité électrique se fait dans la perspective d'une efficacité énergétique globale et de la production d'électricité.

Mesures prioritaires: SuisseEnergie 2011 – 2020 entend améliorer l'information et la sensibilisation des personnes acquérant un véhicule, par exemple par la publication régulière de listes de véhicules, par la formation du personnel de vente ou encore par un soutien aux cantons et aux assurances pour l'introduction de programmes d'incitation. Des cours EcoDrive adressés à de nouveaux groupes cibles (p. ex. conducteurs âgés, chauffeurs de bus) et la promotion de mesures réduisant la consommation (p. ex. pression des pneus, couper la climatisation et le moteur) doivent contribuer à une conduite intégrant davantage les préoccupations énergétiques. Pour leur part, c'est dans les entreprises, les villes et les communes et dans le cadre des grandes manifestations et des loisirs que la gestion de la mobilité et la modification du comportement en la matière recèlent le plus fort potentiel. Grâce à son réseau actif dans toute la Suisse et à ses années d'expérience, SuisseEnergie fournit de précieuses prestations d'information et de conseil et soutient des projets innovants dans le domaine des transports publics, du transport combiné et de la mobilité douce en collaboration avec des partenaires tels que les CFF, CarPostal ou les Cités de l'énergie. Dans le domaine de la mobilité électrique, SuisseEnergie développera des projets et des régions de démonstration en s'appuyant sur l'approche systémique.



4.2 Appareils électriques

Pour de nombreux appareils, la technologie offre encore un fort potentiel d'efficacité (économie potentielle de 25 à 30% en comparaison avec les appareils les plus performants). SuisseEnergie complète et soutient des mesures planifiées au niveau fédéral: en été 2009, le Conseil fédéral a approuvé des prescriptions d'efficacité portant sur toute une série d'appareils électriques. Des prescriptions sont aussi en cours de préparation ou d'actualisation pour d'autres catégories d'appareils comme les lave-linge, les téléviseurs ou les éclairages de la voie publique. En la matière, la coordination avec l'Union européenne est importante, de même que l'engagement de la Suisse en faveur de prescriptions exigeantes en matière de consommation. Tout en soutenant l'amélioration de l'efficacité énergétique des appareils électriques, SuisseEnergie 2011 – 2020 insistera aussi davantage sur le comportement des utilisateurs et sur le fonctionnement de ces appareils.

Mesures prioritaires: il est fréquent que la consommation d'énergie des appareils ne soit pas une donnée parfaitement claire pour les acheteurs ou que leur sensibilité à cet égard soit encore peu développée, si bien que les appareils achetés ne sont pas forcément les plus performants. C'est pourquoi SuisseEnergie 2011 – 2020 soutient une stratégie dite de pression et d'attraction (*push and pull*): l'élaboration de bases prévoyant des exigences minimales ambitieuses pour la consommation énergétique des appareils et leur introduction rapide sur le marché (pression) et la promotion des appareils les plus performants (attraction) combinent leurs effets pour atteindre une consommation d'électricité la plus basse possible. Une multitude de projets visera à améliorer l'information autour de l'achat et du fonctionnement des ampoules et autres éclairages, des appareils ménagers, des appareils de technologie de l'information et de la communication et de l'électronique de loisirs. Informer, conseiller et former les fabricants, les vendeurs, les architectes et les installateurs contribue aussi à réduire la consommation, de même que la consolidation des labels (p. ex. ENERGY STAR) et la publication de supports d'information (p. ex. banques de données pour appareils professionnels). Par la collaboration avec les cantons, des mesures favorisant l'emploi efficace de l'électricité dans le domaine du bâtiment doivent être mises en œuvre et un soutien doit être apporté aux communes dans le domaine de l'éclairage public. En combinaison avec d'autres domaines prioritaires, des potentiels d'efficacité seront mis en évidence par démonstration dans le domaine des réseaux intelligents (*smart grids*) et des compteurs intelligents (*smart metering*). Pour les applications électriques artisanales et industrielles, il est avant tout prévu d'optimiser l'exploitation et de promouvoir le recours à des produits hautement efficaces (p. ex. moteurs, pompes).

4.3 Industrie et services

Le potentiel d'économie d'énergie et donc aussi celui de réduction des coûts sont considérables dans les entreprises industrielles et les sociétés de services. Dans l'industrie, par exemple, si toutes les mesures économiquement rentables étaient réalisées, la consommation d'énergie serait inférieure de 10 à 15%. La loi sur le CO₂ et celle sur l'énergie, comme aussi certaines bases légales cantonales, s'appuient sur les instruments que sont les conventions d'objectifs et les engagements. Avec des partenaires de l'économie tels que l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), SuisseEnergie soutient activement la mise



en œuvre de conventions volontaires. Les PME, en particulier, disposent toutefois rarement des capacités suffisantes pour s'atteler au thème de l'énergie et détecter le potentiel existant de réduction de la consommation et des coûts.

Mesures prioritaires: SuisseEnergie 2011 – 2020 entend étoffer la panoplie de la convention d'objectifs en collaboration avec l'économie. Ensemble, ils poursuivront le développement des différents modèles de ces conventions existants (modèle énergétique, modèle benchmark, modèle PME) ou s'emploieront à les simplifier. La collaboration directe avec les entreprises consiste surtout en l'exécution d'audits et l'exploitation du potentiel de récupération de chaleur dans l'industrie des procédés (y c. l'élimination des rejets de chaleur et la réduction des besoins en refroidissement). Elle comprend aussi la promotion d'analyses énergétiques globales ou détaillées. Un soutien spécifique est prévu pour les PME, par exemple en développant davantage et en consolidant une plateforme Internet consacrée à la promotion de la durabilité, et avec des analyses et des programmes augmentant l'efficacité énergétique dans chaque usine (notamment par des analyses du cycle de vie).

4.4 Bâtiments

Dans le domaine des bâtiments, la compétence de prendre des mesures revient avant tout aux cantons. L'application aux combustibles d'une taxe sur le CO₂, le durcissement des prescriptions cantonales et le programme d'assainissement des bâtiments mis en œuvre grâce à l'affectation obligatoire partielle de la taxe sur le CO₂ contribueront de manière déterminante à une plus grande efficacité énergétique et à un recours accru aux énergies renouvelables dans les bâtiments, qui présentent un potentiel énorme. Le parc immobilier est à l'origine de quelque 40% de la consommation d'énergie en Suisse. Un bâtiment MINERGIE consomme environ 70% d'énergie de moins qu'un bâtiment des années septante. Et même sans investissements directs, des améliorations apportées à l'exploitation du bâtiment peuvent déjà permettre d'économiser 10 à 15%.

Mesures prioritaires: SuisseEnergie 2011 – 2020 soutiendra les cantons par des mesures d'accompagnement. L'échange d'informations et d'expériences entre la Confédération et les cantons doit être intensifié ; les prescriptions ainsi que le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) sont des instruments dont il faut poursuivre le développement en commun. En outre, SuisseEnergie apportera un soutien à la mise en œuvre des contributions globales au niveau cantonal ainsi qu'à la poursuite du développement de normes SIA et de labels pour le domaine du bâtiment. Il s'agit de transposer au secteur privé les expériences positives réalisées avec l'optimisation de l'exploitation dans les grands bâtiments publics. L'approche systémique revêt une importance particulière dans le domaine des bâtiments puisque le potentiel de production de chaleur par les énergies renouvelables peut être exploité en combinaison avec d'autres agents énergétiques (pompes à chaleur p. ex.). Qu'ils soient privés ou institutionnels, les investisseurs construisant de grands ensembles d'immeubles et leurs exploitants bénéficieront désormais eux aussi de l'accès à des offres de conseil et de perfectionnement spécialement adaptées.



4.5 Energies renouvelables

Les énergies renouvelables présentent un potentiel très élevé. C'est particulièrement vrai pour l'énergie solaire et la chaleur ambiante. Mais dans les conditions générales actuelles, les installations ne sont souvent pas encore rentables ou exigent d'importants investissements initiaux. Le financement est alors problématique. Au cours des dernières années, la Confédération et les cantons ont mis sur pied de nouveaux instruments: dans le cadre de l'affectation obligatoire partielle de la taxe sur le CO₂, ils mettent chaque année à disposition plus de 135 millions de francs au total pour les énergies renouvelables, principalement pour la production de chaleur dans le domaine des bâtiments. De plus, la rétribution à prix coûtant du courant injecté, introduite en 2009, va nettement amplifier la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Des synergies avec d'autres domaines prioritaires (bâtiments, mobilité, industrie et services, villes et communes) doivent être systématiquement exploitées.

Mesures prioritaires: pour compléter les nouvelles prescriptions de la Confédération et des cantons, SuisseEnergie 2011 – 2020 s'attachera avant tout à combler le déficit d'information, de conseil, de formation et perfectionnement, et d'assurance-qualité. Les énergies renouvelables doivent davantage être sollicitées en substitution aux agents thermiques fossiles. SuisseEnergie proposera des offres d'information complètes et indépendantes destinées aux planificateurs, aux architectes et aux propriétaires d'immeubles. Au-delà, le programme entend améliorer la qualité des composants et des installations utilisés afin de renforcer la confiance des acheteurs et acheteuses dans ces installations. La promotion des systèmes recourant aux énergies renouvelables bénéficiera d'une attention particulière: par exemple, des régions offrant d'éventuelles possibilités de chauffage à distance ou de sources de rejets de chaleur doivent être systématiquement repérées et les investisseurs potentiels recevoir des conseils. Il faudra activer la production combinée d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables. En outre, le domaine des carburants dispose lui aussi depuis l'été 2008 d'un instrument d'incitation avec l'exonération de l'impôt sur les huiles minérales pour les carburants remplissant les exigences écologiques et sociales minimales.

4.6 Villes, communes, quartiers, régions, agglomérations (domaine transversal)

Les communes et les villes font un usage très divers de la marge de manœuvre dont elles disposent pour leur politique énergétique. Environ 400 communes participent actuellement au programme «SuisseEnergie pour les communes» et plus de 200 arborent le label «Cité de l'énergie». Le potentiel propre aux communes est énorme. Il réside principalement dans l'affectation des zones, dans les prescriptions en matière de construction, dans les bâtiments communaux et autres infrastructures propres, dans les véhicules et la mobilité en général (places de parc, zones à vitesse limitée, transports publics), mais également dans des mesures d'information et de conseil à la population résidente.

Mesures prioritaires: SuisseEnergie 2011 – 2020 aimerait amener les villes et les autres communes à exploiter plus intensivement encore leur marge de manœuvre en complément à la politique de la Confédération et des cantons. Notamment, des opportunités sont à saisir en facilitant l'instauration d'une approche systémique. En effet, dans les agglomérations et au niveau local, ou dans les quartiers, il est particulièrement judicieux de combiner les do-



maines du bâtiment, des infrastructures, de l'économie, de la mobilité, de l'approvisionnement en énergie et de l'aménagement du territoire. SuisseEnergie poursuivra le développement du programme «SuisseEnergie pour les communes» et du label «Cité de l'énergie» et soutiendra activement les communes qui y participent. Une attention spécifique sera accordée à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergies renouvelables dans les stations d'épuration des eaux, les usines d'incinération des déchets et l'approvisionnement en eau, ainsi qu'au développement de régions et de quartiers (planification et approvisionnement énergétiques, projet de développement de quartiers durables). Par ailleurs, les grandes villes jouent aussi un rôle important (Club des grandes villes) car elles agissent en pionnières et mettent en œuvre, avec le soutien de SuisseEnergie, des projets particulièrement innovants ayant un caractère pilote. Dans l'espace rural, le secteur de l'énergie pèse plus lourd qu'ailleurs pour la création de valeur et pour l'emploi. De plus, SuisseEnergie veillera à l'avenir à mieux intégrer dans son programme les entreprises régionales et locales d'approvisionnement en énergie. Le programme les soutiendra par l'information et par des projets innovants dans leur région, notamment en collaboration avec les groupements interprofessionnels.

4.7 Formation et perfectionnement (domaine transversal)

La construction et l'exploitation de bâtiments et d'installations à haute efficacité énergétique ont toujours dépendu de professionnels bien formés. Etant donné le niveau élevé des investissements absorbés par le secteur du bâtiment et leur longue durée de vie, cette tâche transversale exerce un effet de levier sur l'efficacité énergétique et, partant, sur la sécurité de l'approvisionnement en énergie dans notre pays à plus long terme. En raison de l'évolution technologique fulgurante, il faut veiller à un perfectionnement ininterrompu afin que les avantages offerts par de nouveaux matériaux et techniques de construction soient exploités de manière optimale.

Mesures prioritaires: SuisseEnergie 2011 – 2020 veut renforcer son engagement pour l'amélioration de la compétence sur les questions énergétiques et coordonner étroitement les mesures avec les cantons, les groupements interprofessionnels et les institutions de formation telles que les hautes écoles spécialisées. Pour cela, le programme mettra en particulier l'accent sur le perfectionnement des professionnels du bâtiment. Les offres doivent être renforcées à tous les niveaux pour les architectes, les planificateurs, les installateurs et les métiers du bâtiment (maçons et couvreurs). SuisseEnergie donnera aussi des impulsions à l'amélioration de l'exploitation à travers la formation et le perfectionnement du personnel de conciergerie et d'exploitation des bâtiments dans les grandes installations industrielles. En outre, des cours seront mis sur pied à l'attention du personnel de vente d'installations et d'appareils électriques. A l'école obligatoire, SuisseEnergie élargira l'éventail d'offres d'animations pédagogiques et soutiendra le corps enseignant en fournissant des supports d'enseignement adaptés à chaque niveau.



4.8 Communication (domaine transversal)

L'information sur l'efficacité énergétique est une tâche commune de la Confédération, des cantons et du secteur privé. Les activités de communication menées jusqu'à présent par Energie 2000 et SuisseEnergie ont porté leurs fruits: le taux de notoriété du programme est monté de 20% en 2001 à plus de 55%. Avec ses nombreux partenaires, le programme a un rayon d'action très large et jouit d'une solide crédibilité auprès de la population et des entreprises. Mais l'information souffre toutefois encore de certaines lacunes à différents niveaux et parmi différents groupes cibles. Or les acteurs bien informés sont une condition déterminante pour l'exploitation exhaustive des potentiels en efficacité énergétique ainsi que pour les investissements dans des énergies renouvelables.

Mesures prioritaires: en complément aux autres mesures de politique énergétique, SuisseEnergie 2011 – 2020 entend renforcer les activités d'information autour du comportement en matière d'investissement, d'achats et d'utilisation. A cet égard, le programme fait une distinction entre la communication de base destinée au grand public (p. ex. à travers un service d'information central et neutre, Internet, les médias, des éditions spéciales) et une information sur certains thèmes adressée spécifiquement à des groupes cibles (p. ex. acheteurs de véhicules de tourisme, offres de formation et de perfectionnement pour les professionnels). Ayant toujours lieu en collaboration avec les partenaires du programme, la communication produit un effet démultiplié.